



Ai je le droit à mes congés parental pendant ma période de démis

Par **parchantour**, le **29/09/2011** à **00:34**

Je vais démissionner de mon travail ,mais ma petite amie va accouché pendant la période que je dois reste ,c est à dire un mois.Ma question est aurais je le droit à mes 11 jours de congés parental et si oui ,je peux les poser avant la fin de mon mois de solde.

Par **P.M.**, le **29/09/2011** à **08:40**

Bonjour,

Ce qui voudrait dire que vous n'allez pas occuper un nouvel emploi après votre démission... Il ne faudrait pas confondre congé parental et de paternité auquel apparemment vous faites allusion

Je pense que vous y avez droit sous réserve de répondre aux conditions au moment de la prise du congé et par ailleurs de la confirmation de la CPAM...

Par **parchantour**, le **29/09/2011** à **14:35**

En faite je vais demissionner car j ai trouvé un autre emploi ,et que pendant ma période de préavis ,ma petite amie aura accouché.Donc théoriquement je serais toujours à mon poste dans mon entreprise et que cela fait plus de 4 ans que j y suis.

Par **P.M.**, le **29/09/2011** à **14:57**

Ce qui compte ce n'est pas la date de l'accouchement mais celle à laquelle vous comptez prendre le congé paternité, même s'il doit être pris dans les 4 mois, à vous de savoir chez quel employeur vous serez un mois avant la dite date ou de prévenir le futur employeur que celle-ci est déjà fixée...

Je vous propose [ce dossier](#)

Par **parchantour**, le **02/10/2011** à **14:37**

Donc meme si je commence un nouvel emploi ,je peux avoir le congé de paternité 2 ou 3 mois apres meme si je suis encore en essai?

Par **P.M.**, le **02/10/2011** à **18:24**

Bonjour,

Bien sûr, de toute façon, il est payé par la Sécurité Sociale, il prolongera simplement d'autant la période d'essai et vous devrez en avoir prévenu l'employeur un mois avant sa prise...